

Matinée technique 10 novembre 2017

CEREMA

**Démarche régionale
d'accompagnement des bailleurs
sociaux des Hauts de France pour leur
participation à l'expérimentation E+C-**

Romain HANNEDOUCHE

Direction Régionale de l' Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Service Énergie Climat Aménagement du Territoire (ECLAT)

Pôle Habitat-Construction (PHC)



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Plan de la présentation

- Objectif de la démarche
- Nature de l'accompagnement
- Opérations visées et critères techniques d'éligibilité
- Modalités d'accompagnement
- Processus de sélection
- Résultats
- Critères de choix
- Enseignements
- Suite à donner



Objectif de la démarche

- Engager les acteurs du logement social vers la construction de bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone.
- Inviter les maîtres d'ouvrage volontaires à expérimenter les exigences de la réglementation de demain.
- Accélérer la réflexion sur les pratiques de conception et de construction dans le but d'engager une dynamique collective d'appropriation des exigences de demain et d'identifier les solutions innovantes pour les atteindre.

Nature de l'accompagnement

- **Une incitation financière** pour les maîtres d'ouvrage volontaires, sous la forme d'un surplus de subvention pour les projets et opérations de construction qui seront inscrits dans cette expérimentation en 2017.
- **La mise en place d'un comité de suivi partenarial** qui permettra de :
 - sélectionner les opérations dans le respect des critères techniques et budgétaires d'éligibilité,
 - recueillir le retour d'expérience des maîtres d'ouvrage,
 - suivre dans le temps les opérations soutenues,
 - faire le lien avec les instances nationales.
- **La mise en place d'actions locales de valorisation et de communication.**

Opérations visées et critères techniques d'éligibilité

- Pré-requis afin de pouvoir être éligibles à l'expérimentation :
 - Opérations de constructions neuves de logements sociaux en maîtrise d'ouvrage directe sur le territoire régional des Hauts-de-France,
 - Opérations de logements en PLUS-PLAI, hors ANRU,
 - Opérations inscrites en programmation 2017.
- Critères d'éligibilité relatif à l'expérimentation E+-C- :
 - Le maître d'ouvrage HLM s'engage à intégrer l'expérimentation nationale,
 - Le maître d'ouvrage a déposé une demande de label E+C-, visant au moins le niveau de performance « 2 » en énergie et le niveau de performance « 1 » en carbone.
- Le maître d'ouvrage HLM s'engage à partager son retour d'expérience, aussi bien en phase de conception qu'à l'issue de la phase de construction.

Modalités d'accompagnement

- Accompagnement des opérations éligibles, et préalablement sélectionnées par le comité de suivi, sur la base d'une subvention de 1000 € par logement PLUS et PLAI, cumulative avec les subventions de droit commun destinées à l'offre nouvelle (dans la limite du respect des plafonds CCH)
- Plafonnement de cette subvention additionnelle à 30 000 € par opération.
- Limitation à deux opérations par maître d'ouvrage.

Processus de sélection

- Présentation de cette action expérimentale aux maîtres d'ouvrage HLM le 21 mars (Amiens) et 24 mars (Lille).
- Recueil par l'URH des intentions des maîtres d'ouvrage de déposer des opérations dans le cadre de cette expérimentation.
- Comité technique de sélection (DREAL, URH, DDTM, FFB, CEREMA, CD2E, CODEM, Caisse des dépôts).



Résultats

- 5 bailleurs sociaux ont posé leur candidature concernant 13 opérations (12 dans le département du Nord et 1 dans la Somme, 421 logements potentiellement éligibles) :
 - SIA Habitat (2), Opac Amiens (1), Vilogia (4), Partenord Habitat (2) et SIGH (4)
- 5 opérations ont été retenues pour un montant total de 130.000 € (130 logements PLUS/PLAI)
 - SIA Habitat Pérenchies : 30.000 €
 - SIA Habitat Marquette Lez Lille : 30.000 €
 - Vilogia La chapelle d'Armentières, rue Marle : 10.000 €
 - Vilogia Seclin, Marguerite de Flandre : 30.000 €
 - Partenord Habitat, Lille, Tripolis : 30.000 €

Critères de choix

- Les opérations qui n'étaient pas programmées en 2017 ont été écartées. Les opérations déjà démarrées ont été renvoyées vers le dispositif de l'ADEME.
- Au vu des règles du cahier des charges et de l'enveloppe disponible, toutes les opérations programmées en 2017 ont pu être retenues.

Enseignements

- Des projets initialement performants : surcoût maîtrisé
- Des modes constructifs classiques
- Des panneaux photovoltaïques pour atteindre le niveau E3
- Le BIM (Building Information Modeling) encore trop peu utilisé

Suite à donner

- Les membres du Comité de sélection considèrent qu'il serait pertinent de reconduire cet appel à projets en 2018, en ciblant davantage le cahier des charges pour promouvoir de nouveaux modes constructifs.
- Un retour d'expérience de ces premières opérations sera formalisé tant en phase conception qu'à l'issue de la construction.
- Les enseignements sur les ACV et les coûts pourront être comparés avec ceux d'autres projets participant à l'expérimentation E+C- .

Merci de votre attention



03.20.40.53.26



romain.hannedouche@developpement-durable.gouv.fr

